

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOLIGNAC SUR LOIRE DU 19 OCTOBRE 2022

Date de la convocation : 11 octobre 2022

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Procurations : 0



L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Solignac sur Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TEYSSIER Olivier, Maire.

Date de convocation : 11 octobre 2022.

Etaient présents : TEYSSIER Olivier, CHANCELADE Cédric, GIRAUD Mickaël, MALARTRE Isabelle, WASIOLEK Jessy, BREYSSE Jérôme, COSTE Liliane, FERREIRA Nathalie, MANEVAL Catherine, MOOTE Ingrid, MORENO Marcel, CHRETIEN Catherine, JOUBERT Martial.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. MANEVAL Catherine est désignée secrétaire de séance.

Quorum : 13/15

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance

1. Approbation procès-verbal séance précédente
2. Dématérialisation des procédures
3. M 57
4. Rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées
5. Service Médiation
6. Modification du temps de travail ATSEM
7. Subvention école privée
8. RASED
9. Convention Territoriale Globale
10. Maison des Associations et Maison des Assistantes Maternelles
11. Maison Médicale et de Services
12. Droits de préemption
13. Vente chemin au Chier
14. Questions diverses

7/ Subvention école privée

DELIBRATION n°73/2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la subvention 2022 à l'OGEC de l'école privée d'un montant de 26158.14 Euros.

8/ RASED

DELIBRATION n°74/2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la mise en place d'une convention avec les communes rattachées au Réseau d'Aide Spécialisé des Enfants en Difficultés de Solignac sur Loire, afin de répartir les charges liées à ce service.

9/ Convention Territoriale Globale

La commune de Solignac sur Loire n'est pas concernée.

10/ Maison des Associations et Maison des Assistantes Maternelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les rectifications d'erreurs matérielles concernant le marché de la Maison des Assistantes Maternelles

DELIBRATION n°75/2022 : lot 4 menuiserie extérieure

DELIBRATION n°76/2022 : lot 5 plâtrerie peinture

DELIBRATION n°77/2022 : lot 7 sols souples

DELIBRATION n°78/2022 : lot 9 électricité

DELIBRATION n°79/2022 : lot 11 isolation toiture



11/ Maison Médicale et de Services

DELIBRATION n°80/2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 11 votes pour et 2 votes d'abstention, valide le choix des trois équipes retenues pour la note d'intention architecturale portant sur le projet de la maison médicale et de services. De plus le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'issu du « concours » à nommer le lauréat.

1/ Approbation procès-verbal de la séance précédente

DELIBRATION n°67/2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 18/08/2022.

2/ Dématérialisation des procédures

DELIBRATION n°68/2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la mise en place de la dématérialisation des procédures.



3/ M 57

DELIBRATION n°69/2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la mise en place de la nomenclature comptable M7 au 01/01/2023.

4/ Rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées

DELIBRATION n°70/2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le rapport présenté.

5/ Service Médiation

DELIBRATION n°71/2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'adhésion au service médiation du CDG43.

6/ Modification du temps de travail ATSEM

DELIBRATION n°72/2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'augmentation du temps de travail d'un ATSEM de l'Ecole Jean Moulin de 21.5 h à 28h, à compter du 01/01/2023.

12/ Droits de préemption

DELIBRATION n°81/2022 : Droit de préemption parcelle A 1632

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

DELIBRATION n°82/2022 : Droit de préemption parcelle A 1632

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

DELIBRATION n°83/2022 : Droit de préemption parcelle A 871-A1334

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, souhaite reporter sa décision jusqu'au prochain conseil municipal. Une réflexion sera menée sur le devenir de cette parcelle.

DELIBRATION n°84/2022 : Droit de préemption parcelle A 731

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

13/ Vente chemin au Chier

DELIBRATION n°85/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de lancer une enquête publique préalable à l'alinéation d'un chemin rural situé au Chier. Il a été décidé, également que les frais ne seraient pas pris en charge par la collectivité mais pas le futur acheteur.

14/ Questions diverses

- Remise en état Rue du Vallat
- Point sur les travaux de la Maison des Assistantes Maternelles
- Point sur les travaux de la Maison des Associations
- PLU : rappel cahier des doléances
- Vidéo protection
- Cascade de la Beaume : 22 000 visiteurs sur la période de juillet à aout 2022.
- CCAS : Téléthon les 2 et 3 décembre prochains
- Repas des anciens : 05/03/2023
- Commande groupée de fuel : dans le contexte actuel la commande reste en attente.

La séance est levée à 21h45.

Signatures

Olivier TEYSSIER,
Maire et Président de séance :



Catherine MANEVAL,
Secrétaire de séance :



